

Depuis le viol collectif de Delhi les appels à condamner les violeurs à la peine capitale se font pressants. Mais nombre d'observatrices y voient une fausse réponse. Un mois après qu'une jeune femme a été victime d'un viol collectif dans un bus de Delhi, des centaines de personnes se sont rassemblées dans le froid pour une veillée aux chandelles, dans la capitale indienne.

Autant que la peine, la colère était palpable chez ces manifestants en deuil, venus rendre hommage à l'étudiante de 23 ans, Jyoti Singh Pandey, depuis surnommée « la fille de l'Inde », qui a succombé à ses blessures treize jours après son agression par six hommes, le 16 décembre. Et entre temps c'est toute une population qui s'est embrasée contre les violences sexuelles, fléau de ce pays de 1,2 milliard d'habitants.

« Pendez les violeurs ! »

Durant tout le mois, les autorités indiennes ont cherché à calmer la vague de protestations et d'appels insistants à la justice, en promettant des modifications législatives et une sécurité renforcée pour les femmes. Mais pendant ce temps les attaques brutales ont continué : ces dernières semaines d'autres affaires de viol ont encore choqué l'Inde. Début janvier dans l'Etat du Punjab, au nord du pays, une femme a été violée dans un bus par plusieurs hommes. Et au Rajasthan, au nord-ouest, une jeune fille s'est donné la mort après que la police a dédaigné sa plainte pour agression sexuelle. A Goa, une fille de 7 ans a été violée dans les toilettes de son école.

En conséquence, le ton des protestataires s'est durci. Le slogan qu'on lisait sur les pancartes et les banderoles, « Nous voulons la justice ! », s'est trouvé peu à peu remplacé par cet autre : « Pendez les violeurs ! » Dans le sillage de la rue, des échanges sur les réseaux sociaux et des remarques des responsables politiques, le débat fait désormais rage dans le pays autour de cette question : la peine de mort peut-elle faire cesser, ou au moins diminuer, ces attaques brutales contre les femmes ?

« Chiffon rouge »

La ministre des Femmes et de la jeunesse, Krishna Tirath, s'est déclarée favorable à ce que la loi soit changée afin que la peine de mort punisse les cas de viol les plus brutaux. Le leader de l'opposition au Parlement, tout comme le Premier ministre, ont également plaidé pour la peine capitale. Ces prises de position politiques sont soutenues par nombre de citoyens outrés par le nombre croissant de crimes contre les femmes. « Dire que ces agresseurs sont humains et méritent de vivre, avec l'argent de nos impôts qui plus est, c'est de la foutaise », s'emporte Sanchita Guha, professionnelle des médias en poste à New Delhi. Selon elle, la peine de mort

« permet aussi à la victime de tourner la page ».

Pour autant, une majorité des groupes de défense des femmes sont opposés à la peine de mort, ou même à la castration chimique pour les violeurs. Ils demandent plutôt l'assurance d'une peine sévère pour les agresseurs, qui échappent la plupart du temps à la justice en raison des failles du système ou de la clémence des juges.

Pour Kavita Krishnan, l'une des principales figures de la mobilisation à New Delhi, « tous ces discours autour de la peine de mort sont un chiffon rouge pour détourner l'attention, parler de la sévérité des peines plutôt que des crimes de genre ». Pour celle qui est aussi la secrétaire de l'Association indienne des femmes progressistes, « la peine de mort est tout sauf une solution dans un pays aux lois misogynes. Nulle part dans le monde il n'existe de preuve que la peine capitale réduit le nombre de viols, ou empêche quiconque de commettre un crime ».

4 ans de prison

Et, par-dessus tout, la peine de mort pourrait même s'avérer contre-productive, « dans la mesure où les tribunaux se montreraient très prudents avant de prononcer un tel verdict », estime Kavita Krishnan. « De plus, en Inde, un nombre important d'agressions sexuelles se produisent dans le cadre de la famille. En cas de peine de mort, la victime serait encore soumise à davantage de pressions pour ne pas porter plainte », poursuit-elle. « Ce qu'il faut, c'est que le taux de condamnations augmente, et le débat doit porter sur l'assurance d'une sentence et la mise en œuvre de lois qui prennent le genre en considération ».

Aujourd'hui, les violeurs encourrent une peine de 7 ans de prison, selon l'article 376 du Code pénal indien; une peine qui peut atteindre 10 ans selon la gravité de l'acte. En Inde, le taux de condamnation dans les affaires de viol est de 26%. « Nous avons également constaté que personne ne reste en prison plus de 3 à 4 ans », souligne Ranjana Kumari, directrice du Centre de recherches sociales à New Delhi.

Selon l'article 375 du Code pénal, le viol est seulement défini comme un acte impliquant une pénétration pénienne. Cette définition n'inclut pas les rapports oraux forcés, la sodomie ni l'insertion d'un objet. Ces actes sont définis par l'article 354, qui évoque « l'agression criminelle contre une femme avec intention d'outrager sa pudeur » et l'article 377 qui couvre les « rapports charnels contre nature ».

Pousser les violeurs à tuer leurs victimes ?

Pour Ranjana Kumari, punir le viol de la peine de mort risque même de faire en sorte que le condamné ne soit pas puni du tout, car les prisonniers dans le couloir de la mort peuvent demander la clémence du Président, qui a le pouvoir de commuer la peine.

« Par ailleurs, si la peine de mort est instaurée, la procédure judiciaire sera extrêmement longue. Il y a déjà 95 000 dossiers de viol en cours d'examen dans divers tribunaux, et il est impossible de mettre en pratique la peine capitale à grande échelle », ajoute-t-elle. « Ce que nous voulons, ce sont des peines sévères, qui incluent une incarcération stricte ; sinon, nous

n'aurons le choix qu'entre aucune peine ou la mort ».

Suite aux manifestations qui ont suivi le viol collectif de Delhi, le gouvernement a nommé un comité de trois juristes, qui doit faire des recommandations afin d'augmenter la proportion des condamnations et assurer une justice plus rapide.

Dans ses suggestions au comité, Amnesty International a demandé « des peines qui reflètent la gravité du crime, mais sans le recours à la peine capitale ou tout autre peine qui viole l'interdiction absolue de la torture ou autres traitements dégradants, tels que la castration physique ou chimique ».

Avocate reconnue des droits des femmes, Flavia Agnes souligne que la peine de mort risque même de pousser les violeurs à tuer leurs victimes. « Si la peine pour le viol et le meurtre est la même les violeurs vont être tentés de tuer leur victime pour détruire des preuves », estime-t-elle. « Nos parlementaires et experts doivent plutôt trouver les réponses qui feront de nos lieux publics des espaces sûrs pour les femmes. »

Source: [IPS](#)